

PRESIDENCE

**Délibération N° 2017-83**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 novembre 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Appel du Conseil d'Administration de l'Université Lumière Lyon 2**

L'amphithéâtre C du campus Porte des Alpes (bâtiment H) est occupé depuis le 15 novembre par des migrant.es sans abri. Une majorité de ces migrant.es fait partie de celles et ceux qui ont été expulsé.es, en milieu de semaine dernière, de campements situés à la Part-Dieu. L'absence de prise en charge de ces migrant.es par les institutions et organisations compétentes nous amène à devoir composer avec une situation qui n'entre en rien dans le cadre de nos missions.

Le Conseil d'Administration de l'Université Lumière Lyon 2 appelle les autorités compétentes à assurer la prise en charge de ces personnes en situation de grande détresse dans les plus brefs délais.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Lyon, le 25 novembre 2017  
La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Présidence**

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07  
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75  
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>